

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mil vingt, le 12 novembre à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'espace culturel « Les Arcades » sous la présidence de Mme Sylvie DESMOND, 1^{ère} adjointe.

Présents : Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Didier LOUBET, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Yann CHAIGNE, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN, Viviane PREVOST-SERRES, Pascal RAUZY

Absents excusés : Pierre GACHET, Natacha SCHMITTER, Corrine LAGUNA procuration à Josette BERNARD

Mathilde FELD est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

DELIBERATION N°78-20

Objet : Donat

Considérant la demande de Madame Aline RAMES, propriétaire de la parcelle cadastrée AE 656, rue de Bauduc, qui souhaite donner cette parcelle à la commune de Créon ;
Vu les articles L 2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales réglementent les dons et legs faits à une commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- d'accepter ce don sous réserve que Mme Aline RAMES prenne à sa charge les frais de notaire afférents à cette donation
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette donation

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Par délégation du Maire



Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.